

A l'attention des usagers
des transports scolaires SMT-UT

Le Conseil régional, le **16 AVR. 2025**

Objet : organisation du transport scolaire sur le périmètre du Syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois

Ref : S2503-01237

Madame, Monsieur,

A compter du 1^{er} septembre 2025, le Syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois (SMTUT) gèrera l'ensemble des transports scolaires dont l'origine et la destination sont sur son périmètre. Par conséquent, si votre enfant est domicilié et scolarisé dans une commune du SMTUT, vous devrez l'inscrire auprès du SMTUT à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

Les lignes reprises seront identiques (horaires et tracés). Le montant de la participation aux transports scolaires sera le même pour les familles. L'ensemble des données des élèves concernés seront transmises de façon sécurisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au SMTUT. Les inscriptions se feront de façon dématérialisée auprès du SMTUT qui vous en communiquera les modalités.

En cas de question, vous pouvez vous adresser à la Maison de la Mobilité, basée en Mairie de Thiers, ouverte du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ou bien téléphoner au 04 73 80 50 71, ou envoyer un mail à transportscolaire@stutb.fr.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Julien VUILLEMARD
Conseiller régional, délégué
aux transports scolaires et interurbains



Tony BERNARD
Président du Syndicat mixte des transports
urbains du bassin thiernois

